

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 28 NOVEMBRE 2023
Date de l'affichage : 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023
ID : 073-217302785-20231204-2023_66-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESI Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE PAR L'OPERATEUR FREE MOBILE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE :**
 - de l'inscription de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne dans l'Arrêté Ministériel du 24 octobre 2022 définissant une liste complémentaire de nouvelles zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2022 (New Deal),
 - du nom de l'opérateur retenu pour la construction et l'exploitation d'une antenne de téléphonie mobile : FREE Mobile dont le siège social est situé au 16 rue de la Ville l'Evêque – 75 008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 499 247 138, représentée par M. Antoine LE GAL,
- **AUTORISE** l'implantation de cette antenne de téléphonie mobile par ladite société sur une partie de la parcelle communale cadastrée D 3417 située au lieu-dit Le Vernet selon le plan présenté et joint à la présente,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante pour une durée de 12 années moyennant une redevance annuelle de 2 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire



M. Jean-Marc MARTINATO
Secrétaire de séance